



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2021

Le 7 août 2020



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

1. Résumé des recommandations

- ➔ **Recommandation 1** : Que le gouvernement apporte, dès cette année, une bonification du programme Agri-stabilité en augmentant la couverture des marges à 85 % et en retirant le plafond de la marge de référence relative aux dépenses admissibles.
- ➔ **Recommandation 2** : Que le gouvernement bonifie le programme Agri-investissement en injectant immédiatement un montant équivalant à 5 % des ventes nettes ajustées de l'année précédente, sans contrepartie des entreprises agricoles.
- ➔ **Recommandation 3** : Que le gouvernement crée un programme pour rétribuer à leur juste valeur les biens et les services environnementaux fournis par les producteurs.
- ➔ **Recommandation 4** : Que le gouvernement offre un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques.
- ➔ **Recommandation 5** : Que le gouvernement accorde un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales.
- ➔ **Recommandation 6** : Que le gouvernement assure un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada.
- ➔ **Recommandation 7** : Que le gouvernement offre un programme de partage des coûts de la certification biologique.
- ➔ **Recommandation 8** : Que le gouvernement accorde au cédant, lors de la vente d'une ferme d'un parent à un enfant sous forme d'actions d'entreprises incorporées, les mêmes avantages fiscaux que s'il vendait à une personne non liée.
- ➔ **Recommandation 9** : Que le gouvernement élimine ou limite le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce.
- ➔ **Recommandation 10** : Que le gouvernement n'impose pas, lors d'une scission d'entreprise, les compensations versées en contrepartie d'un partage des actifs qui n'est pas proportionnel au nombre d'actions, lorsque ces sommes sont réinvesties dans une des fermes issues de la scission.
- ➔ **Recommandation 11** : Que le gouvernement accorde aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement remboursable et non imposable pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30 % du coût d'acquisition.
- ➔ **Recommandation 12** : Que le gouvernement augmente le seuil qui limite l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) pour les sociétés par actions agricoles générant de 10 M\$ à 20 M\$ de revenus.
- ➔ **Recommandation 13** : Que le gouvernement offre une compensation pleine et complète aux producteurs de lait pour atténuer les impacts de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).
- ➔ **Recommandation 14** : Que le gouvernement mette en place un programme de compensations supplémentaire pour atténuer les impacts négatifs des contraintes à l'exportation imposées par l'ACEUM.



L'agriculture et la transformation sont des secteurs incontournables pour la relance économique du Canada, et ce, pour plusieurs raisons.

Sur le plan strictement économique, le secteur agroalimentaire génère un emploi sur huit et des recettes de plus de 112 G\$. Depuis les cinq dernières années, ses exportations excèdent annuellement 55 G\$. Ce secteur est essentiel à la prospérité des régions rurales et à la sécurité alimentaire des Canadiens. Pour en assurer son fonctionnement, chaque maillon de la chaîne doit jouer efficacement son rôle. La pandémie de COVID-19 nous a démontré la fragilité de cette chaîne. Cette dernière doit absolument être maintenue, voire renforcée, d'où l'importance de faire du secteur agroalimentaire une priorité en tout temps, y compris dans le futur plan de relance économique du Canada.

Finalement, l'agroalimentaire est l'un des secteurs les plus résilients de l'économie. En effet, les besoins alimentaires de la population étant relativement peu influencés par l'économie, il est moins éprouvé en période de crise, autant celle que nous vivons actuellement que les autres possibles vagues subséquentes, ce qui en fait un secteur des plus intéressants pour y investir en temps de crise.

2. Assurer la compétitivité des outils de gestion des risques

Pour assurer la pleine contribution du secteur agricole à la relance, les entreprises agricoles doivent compter sur des programmes de gestion des risques efficaces qui sont en mesure de répondre adéquatement aux risques auxquels elles doivent faire face. Or, les programmes actuels ne sont pas conçus pour répondre aux enjeux actuels, car ils ont été développés pour atténuer les effets liés aux variations de prix de marché dits « normaux » qui peuvent survenir sur les marchés et les aléas climatiques. Ils ne couvrent pas adéquatement les pertes associées au manque de main-d'œuvre ou à une diminution radicale de la demande causée par la fermeture du marché des hôtels, restaurants et services alimentaires en établissement.

Même si nous savons déjà que la crise de la COVID-19 aura des impacts significatifs pour plusieurs entreprises agricoles, le gouvernement canadien n'a offert jusqu'à maintenant qu'un maigre 252 M\$ au secteur agroalimentaire, dont seulement 125 M\$ en aide directe aux entreprises agricoles. De plus, celle-ci transitera par le programme Agri-relance, lequel s'est révélé par le passé être un véritable dédale administratif pour les bénéficiaires.

En tenant compte de la taille relative de la production agricole du Canada et des États-Unis, l'aide de 16 G\$ US offerte par le gouvernement américain pour traverser la crise de la COVID-19 est plus de 20 fois supérieure à celle allouée au Canada. Cela est d'autant plus inquiétant que de ce côté-ci de la frontière, le revenu net agricole des deux dernières années a été d'environ 3,8 G\$, soit bien en deçà du 8 G\$ obtenu les deux années précédentes. Pour ces raisons, le gouvernement canadien doit offrir à son secteur agricole un soutien compétitif afin de permettre aux entreprises d'avoir un soutien comparable à leurs concurrents et d'assurer leur compétitivité sur les marchés et ainsi leur pérennité.

À cet égard, l'Union des producteurs agricoles (UPA) demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de bonifier le programme Agri-stabilité en :
 - augmentant la couverture de la marge de référence à 85 %;
 - retirant la limitation de la marge de référence basée sur les dépenses admissibles;
- ➔ de bonifier le programme Agri-investissement en :
 - injectant immédiatement un montant équivalant à 5 % des ventes nettes ajustées de l'année précédente, sans contrepartie des entreprises agricoles.

3. Investir en agroenvironnement

3.1. Recherche, innovation et adaptation des entreprises

Les agriculteurs sont des acteurs de changement dans le domaine de l'agroenvironnement. Toutefois, les sommes investies pour s'adapter aux changements climatiques, réduire ses émissions de gaz à effet de serre, améliorer ses pratiques agricoles pour mieux protéger l'environnement ou respecter les nouvelles normes de bien-être animal affectent directement la rentabilité des fermes.

Les producteurs doivent être adéquatement soutenus, accompagnés et formés par des programmes adaptés aux besoins et aux attentes et être rétribués pour les biens et les services environnementaux qu'ils fournissent à l'ensemble de la société.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de créer un programme pour rétribuer à leur juste valeur les biens et les services environnementaux fournis par les producteurs;
- ➔ d'offrir un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques;
- ➔ d'accorder un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales.

3.2. Production biologique

Le Canada doit offrir un soutien concurrentiel pour favoriser le développement de la filière agricole biologique canadienne. À titre d'exemple :

- ➔ Les normes biologiques nationales doivent être révisées tous les cinq ans, mais le Canada n'a pas de programme pour soutenir les travaux de révision contrairement aux États-Unis et à l'Union européenne qui ont déjà des programmes à cet effet;
- ➔ Le Canada pourrait également augmenter le nombre d'entreprises certifiées s'il établissait, comme les Américains, un programme de partage des coûts de la certification biologique.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ d'assurer un financement permanent destiné à la révision et au maintien des normes biologiques du Canada;
- ➔ d'offrir un programme de partage des coûts de la certification biologique.



4. Actualiser le régime fiscal des entreprises agricoles et forestières

4.1. Traitements fiscaux liés à la famille et aux petites entreprises

4.1.1. Vente d'actions d'entreprises agricoles au sein d'une même famille

Comme au Québec, la *Loi de l'impôt sur le revenu* devrait être modifiée pour permettre au cédant de profiter de la déduction pour gains en capital pour biens agricoles lors de la vente de sa ferme à une société détenue par un ou des membres de sa famille, au même titre que s'il vendait les actions de son entreprise à une société détenue par une personne non liée.

4.1.2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet au cédant de limiter ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

4.1.3. Séparation d'actionnaires d'une même famille

Lorsque deux copropriétaires se séparent et continuent individuellement leur exploitation, il doit forcément y avoir un partage des actifs. Lorsque c'est possible, on répartira ces actifs au prorata du nombre d'actions détenues par chacun.

Toutefois, à cause de différentes situations, ce partage ne respecte pas toujours les proportions de détention des actions. Par souci d'équité, un des actionnaires doit verser une contrepartie à l'autre. Nous croyons que cette contrepartie ne devrait pas être imposable lorsqu'elle est réinvestie dans l'entreprise et qu'il y a poursuite des activités agricoles.

4.1.4. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille

Les données de Statistique Canada de 2016 révèlent que plus de 44 % des fermes canadiennes enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Parmi ces entreprises, on trouve des dizaines de milliers de fermes peinant à dégager des revenus leur permettant d'investir pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

4.1.5. Accessibilité à la DAPE pour les sociétés par actions agricoles

Avec la hausse importante du coût des actifs agricoles et l'endettement qui s'ensuit pour en faire l'acquisition, il est de plus en plus courant de voir des fermes incorporées franchir le seuil de 10 M\$ de capital imposable. Celles-ci se trouvent alors limitées dans leur accès à la DAPE.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* devrait être modifiée pour que le seuil qui limite l'accès à la DAPE passe de 10 M\$ à 20 M\$ afin de reconnaître et de soutenir la croissance des investissements faits en agriculture.

5. Soutenir le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM

Rappelons que d'importantes concessions ont été faites par le Canada pour le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM :

- ➔ accès supplémentaires au marché laitier de 3,9 %;
- ➔ élimination de la classe d'ingrédients laitiers (classe 7) qui permettait aux producteurs d'offrir aux transformateurs une option concurrentielle aux ingrédients importés;
- ➔ plafonnement des exportations de solides non gras du lait de son industrie laitière et l'application d'une surtaxe aux exportations qui excéderaient ce seuil;
- ➔ soumission à l'examen des Américains de tout changement à la classification et aux prix de vente du lait des producteurs aux transformateurs canadiens.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ d'offrir une compensation pleine et complète aux producteurs de lait pour atténuer les impacts de l'ACEUM;
- ➔ de mettre en place un programme de compensations supplémentaire pour atténuer les impacts négatifs des contraintes à l'exportation imposées par l'ACEUM.



ISBN 978-2-89556-207-8 (PDF)
Dépôt légal, 3^e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

